



Agenda 21 de la commune de TULLINS

Etat des Lieux – pré-diagnostic



Elaboration agenda 21, TULLINS
Etape 1 - Etat des lieux - pré diagnostic

30 septembre 2010

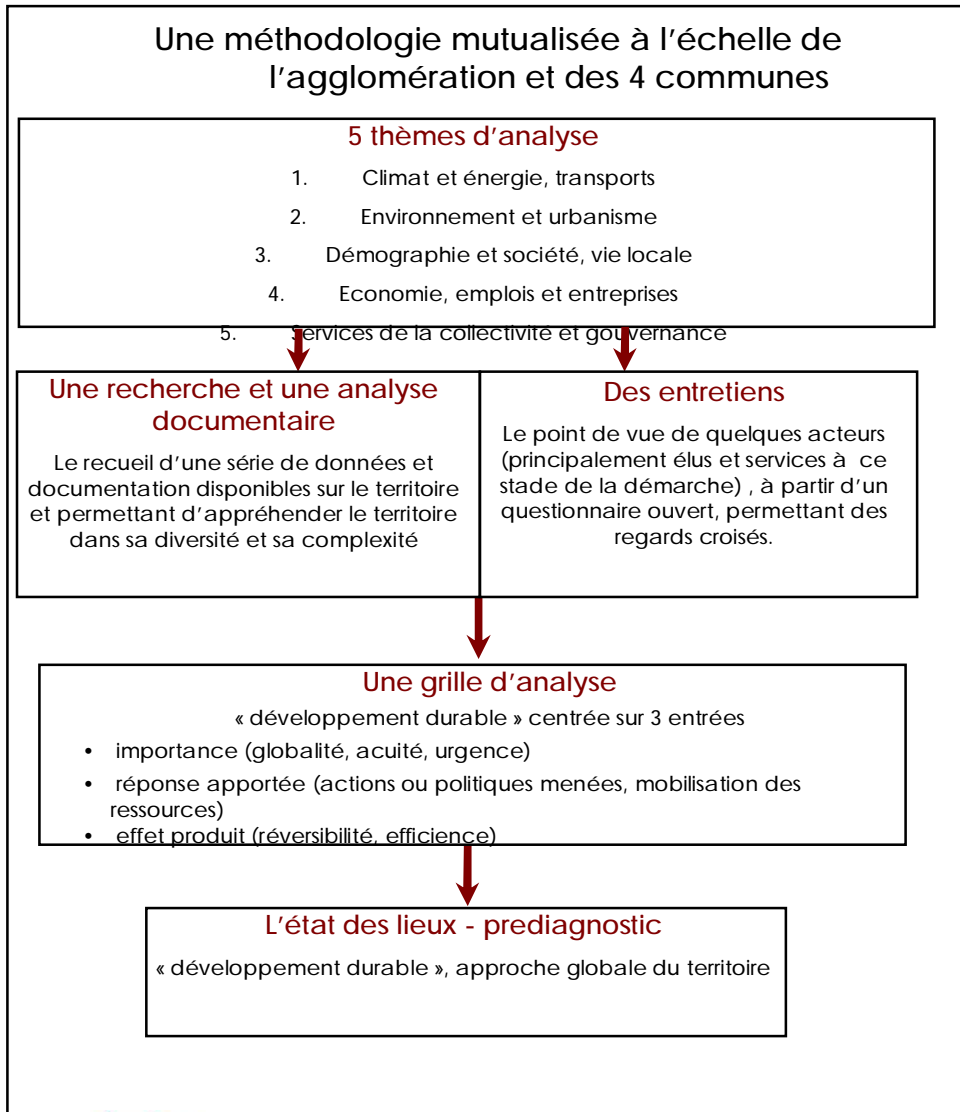




SOMMAIRE

- Elaboration du pré-diagnostic p. 3
- Tullins dans le Pays Voironnais p. 4
- Chapitre 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère p. 5
- Chapitre 2 : préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources p. 10
- Chapitre 3 : épanouissement des habitants et cohésion sociale p. 16
- Chapitre 4 : développement selon des modes de production et de consommation responsables p. 23
- Chapitre 5 : gouvernance territoriale p. 29
- Glossaire p. 34
- Liste des documents utilisés spécifiquement pour le pré-diagnostic communal p. 35

Elaboration du pré-diagnostic



Un pré-diagnostic pour lancer le débat

Le pré-diagnostic a pour vocation de produire les matériaux qui seront mis en débat, lors de la concertation, pour construire ensemble le diagnostic partagé du territoire et définir les enjeux pour un agenda 21.

Ce document comprend :

- Une description de la situation de la commune (c'est l'état des lieux) ;
- une analyse des actions et des politiques conduites au regard du développement durable (grille d'analyse du développement durable) ;
- des questionnements clé proposés pour engager la réflexion lors de la concertation.

Les chapitres du pré-diagnostic sont organisés autour des 5 finalités nationales de développement durable.

Les questionnements clés au regard des enjeux de développement durable constituent un 1^{er} axe de réflexion, pour la concertation, afin de **déconstruire et reconstruire ensemble la vision portée sur le territoire communal** au regard des perspectives de développement durable.



Tullins dans le Pays Voironnais

- § Sur la rive droite de l'Isère, au sud du Pays Voironnais, le territoire communal se déploie sur 2 879 hectares. La densité de population est de 261,9 habitants/km².
- § Tullins constitue un pôle important pour l'agglomération voironnaise, dans une logique de rayonnement extérieur sur des territoires au sud de l'agglomération.
- § L'attractivité de Grenoble - St Egreve est ici plus forte que Voiron du fait notamment des conditions d'accès (train et voiture).



Des questionnements clés de la commune pour un développement plus durable

- Comment faciliter et impulser une mobilité durable à Tullins ?
- Comment maintenir l'équilibre d'une ville à taille humaine où on a le sentiment de vivre agréablement, malgré les difficultés? Quel urbanisme en lien avec cette question et comment gérer le projet de quartier durable dans cet objectif ?
- Comment appréhender la question des solidarités sur le bassin de vie (charges de centralité) ?
- Comment intégrer les principes d'un développement durable dans l'économie locale ?
- Comment permettre et faciliter une appropriation des patrimoines de la commune sur l'ensemble du voironnais ?

Chapitre 1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Adaptation au changement climatique

Production & consommation d'énergie

Qualité de l'air

Politique de transports

Niveau d'engagement des acteurs publics & consommation d'énergie



PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Les dernières conclusions du GIEC confirment le caractère inéluctable de l’évolution du climat, marqué par une augmentation des températures à des niveaux variables mais rapidement insoutenables et par des phénomènes météorologiques amplifiés (crues, inondations, sécheresses, canicules, manque de neige dans nos massifs, glissements de terrain gorgés d’eau, ...).

Il est aujourd’hui urgent d’agir, à la fois pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre de manière suffisamment significative, pour éviter d’accélérer ces phénomènes, pour adapter progressivement nos territoires et modes de vie à ces évolutions majeures (déplacements, consommations, production). Les collectivités jouent localement un rôle important dans cette lutte contre le changement climatique, en sensibilisant, en fédérant les acteurs, en donnant l’exemple par des actions concrètes (gestion du patrimoine bâti), à travers l’élaboration de documents d’urbanisme (aménagement, lutte contre l’imperméabilisation des sols).

Au niveau de l’agglomération, un certain nombre d’acteurs s’impliquent aujourd’hui sur les problématiques Climat Energie, du fait de la nécessité pour les territoires de plus de 50 000 habitants de s’engager dans la mise en place d’un Plan Climat et des préconisations du Grenelle 2 de l’environnement :

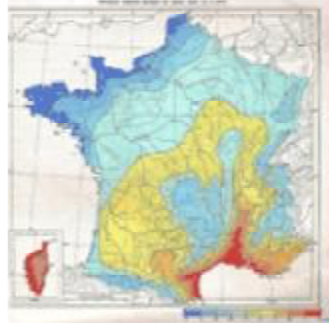
Le Pays Voironnais réalise son Plan Climat Energie Territorial, en tant que déclinaison spécifique de son agenda 21. Le Département de l’Isère est également sur une démarche identique engagée au niveau des 13 territoires (diagnostic en cours) ;

La commune de Voiron s’est engagée sur un Plan Climat à l’échelle communale.

Au niveau de chaque commune, les choix faits par la collectivité sont aussi très influents sur l’énergie et le climat : par exemple, la gestion des patrimoines (bâtiments, véhicules, éclairage public, ...) ou encore les aménagements et l’urbanisme.

Illustration

Entre 1906 et 2005, la température moyenne de la Terre a augmenté d’environ 0,74°C. Selon les experts, cette hausse pourrait être entre 1,1 et 6,4°C d’ici 2100 (source : Météo France)



Indicateurs de situation

- ü L’évolution de la température moyenne
- ü L’évolution de l’enneigement
- ü Les précipitations
- ü Les phénomènes climatiques extrêmes



Elaboration agenda 21, TULLINS
Etape 1 - Etat des lieux - pré diagnostic





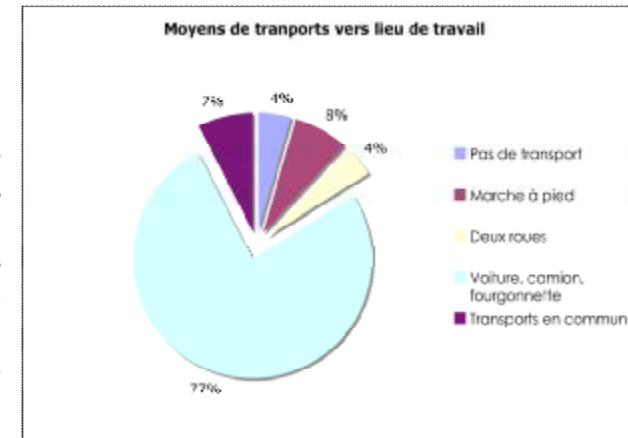
SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

Des déplacements individuels en augmentation régulière malgré une offre alternative importante.

- Une population en progression de 75% depuis 1975 ; une croissance annuelle forte de 1990 à 1999 (+ 1,3%), en légère baisse (+0,9%) depuis 1999. Cette nouvelle population se déplace ; 1 062 personnes travaillent sur la commune de résidence (32,5% en 2006 pour 40,8% en 1999). Les migrations alternantes augmentent et sont supérieures à la moyenne de l’agglomération (67,5% sur Tullins contre 75% sur la CAPV).

On observe en parallèle une augmentation du nombre de ménages à 2 voitures ou plus (42,8% des ménages ont 2 voitures ou plus, en augmentation par rapport à 1999 - 37,6%).

- L’accessibilité routière de la commune est bonne, avec un échangeur autoroutier vers Grenoble - Valence et un ensemble de routes départementales vers Voiron et les autres communes proches. En direction de Voiron, le trafic est dense et cette liaison est assez accidentogène. De nombreuses voies communales complètent le réseau routier.
- La présence d’une gare TER et des lignes de cars interurbains permettent à la commune de bénéficier d’une réelle offre alternative à la voiture. Celle-ci reste toutefois le moyen de transports privilégié pour aller au travail. Le parking de la gare, pourtant important, est aujourd’hui saturé. Un projet est en cours pour améliorer le stationnement (action CDDRA programmée en 2011).
- Les modes de déplacements doux (piétons, cycles) ne sont pas aujourd’hui particulièrement développés (pistes cyclables, accès piétons, stationnement cycles, ...). 2 systèmes de pédibus existent sur la commune d’initiative publique et de parents d’élèves.



Source : INSEE RGP 2007

Qualité de l’air

La commune de Tullins n’est pas aujourd’hui soumise à des pollutions occasionnés par un trafic routier intense ou par des activités nuisantes particulières.

La surveillance de l’air est effectuée par l’ASCOPARG qui, au sein de la RUG, assure cette mission.

source : rapport présentation PLU 2005



LES POLITIQUES PUBLIQUES ACTUELLES & LES PROJETS

- Une attention particulière portée à la consommation des énergies : les actions de la commune portent sur la gestion des énergies pour le patrimoine bâti de la commune, la sensibilisation du personnel (bonnes pratiques) et des actions de sensibilisation des habitants, en partenariat avec l'agglomération:
 - la thermographie réalisée avec la CAPV a été relayée au niveau communal par une journée portes ouvertes aux habitants.
 - Les études thermiques financées par la CAPV ont orienté les travaux de rénovation (2 bâtiments scolaires en cours de rénovation).
 - Les contrats EDF sont renégociés.

Le travail conduit vise surtout à diminuer les consommations d'énergies plutôt qu'à développer des sources d'énergies renouvelables (filière bois-énergie par exemple).

- La question des transports est portée par l'agglomération. Les modes de déplacements doux sont toutefois de la compétence communale. Le PLU prévoit le développement de cheminements piétonniers en centre bourg et inter-quartiers et la commune affirme une volonté de développer des actions pour le déplacement des piétons. Un travail est aujourd'hui conduit pour déplacer les services vers les usagers. Si les motivations ne sont pas uniquement centrées sur la question des transports, l'effet sur ceux-ci est réel.

Une AEU pour le projet de quartier durable Salamat/Révolaz

La commune a souhaité réaliser un quartier durable sur l'un des espaces stratégiques de la commune. Consciente des impacts potentiels en matière de transports et d'énergie de cet important projet urbain, la commune a choisi d'inscrire ce projet dans une AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme). Il s'agit d'intégrer la dimension environnementale à chaque étape du projet. Les thématiques suivantes seront abordées : énergie et climat, déplacements, eau, déchets, biodiversité et paysage, bruit, sites pollués. Cette démarche est propice pour mettre en oeuvre les principes du développement durable : participation, transversalité, solidarité.



QUESTIONNEMENTS MAJEURS DÉGAGÉS AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

i A propos des déplacements

Quelles alternatives à la voiture? Quel bilan tirer de l'utilisation des transports collectifs en 2010 ?
Peut-on / est-il souhaitable de déployer ces services ?

Comment la commune peut-elle jouer un rôle pour inciter les habitants et faciliter le recours à des modes de déplacements alternatifs à la voiture ?

Comment accompagner, soutenir et impulser des initiatives citoyennes favorisant les modes de déplacements doux et alternatifs à la voiture (pédibus, covoiturage, ...) ?



i A propos de la consommation en énergie et des énergies renouvelables

Comment agir au-delà de ce qui est déjà conduit sur les économies d'énergie ?

Faut-il que la commune s'engage dans le développement des EnR? Quel rôle de la commune à côté de l'agglomération ?



i A propos du Plan Climat du Pays Voironnais

Quelle place de la commune par rapport au Plan Climat du Pays Voironnais ?

Comment prendre sa place dans ce dispositif, comment accompagner les actions de l'agglomération ?



Chapitre 2 - Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources

Patrimoine naturel et biodiversité

Politiques d'aménagement et de gestion de l'espace

Etat de la ressource en eau et de sa gestion

Gestion des déchets

Vulnérabilité du territoire par rapport aux risques naturels

Initiatives et projets en faveur de l'environnement

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE & SITUATION DANS L'AGGLOMÉRATION

La biodiversité et les ressources naturelles sont une composante majeure de notre équilibre, constituant un patrimoine inestimable, commun à toute l'humanité et garantissant nos besoins en matières premières, en eau, nourriture, ... ; c'est à ce titre que la biodiversité est un des fondements du développement durable. Ces valeurs ont été reconnues, dès 1992 à Rio, par l'adoption d'une Convention internationale sur la Biodiversité ; elles sont confirmées aujourd'hui par l'année internationale de la biodiversité de 2010, dont l'un des objectifs est d'alerter l'opinion publique sur l'érosion de cette « diversité du vivant », dont le rythme élevé fait craindre la disparition des espèces les plus évoluées ; une érosion dont la cause est une pression anthropique trop forte sur les milieux naturels, entraînant surexploitation des ressources, dégradation de milieux sensibles, pollutions, introduction d'espèces invasives, perturbation des éco systèmes. Si l'utilisation des ressources naturelles a toujours été indispensable au développement économique, elle n'en reste pas moins difficile à ajuster, notamment parce que les services rendus par le « Capital nature » sont nombreux (principes actifs pour la médecine, purification des eaux, recyclables naturels, alimentation). De plus, notre patrimoine naturel et paysager fait partie intégrante de la qualité de vie, conforte les valeurs et l'identité d'un territoire et nécessite d'être transmis aux générations futures, sans avoir perdu de sa valeur.

La France est un des pays européens qui possède une biodiversité et une richesse de milieux des plus importantes, notamment par les espèces d'oiseaux ; les DOM TOM comptabilisent à eux seuls 5 des 25 « points chauds » de la planète en matière de biodiversité (particulièrement menacés et caractérisés par des espèces endémiques). Consciente de ces enjeux et de son rôle au plan international, la France s'est engagée pour tenter de limiter l'érosion des espèces.

Le rôle des collectivités est donc aujourd'hui primordial dans la transmission, le maintien en l'état des ressources naturelles et de la biodiversité, la préservation des espaces. Même si la répartition des niveaux d'intervention reste complexe suite aux lois de décentralisation, les collectivités territoriales constituent l'échelon le plus adapté du fait des compétences exercées dans la gestion de l'eau, des déchets, des milieux naturels, qui la place au cœur de l'action. Elles sont ainsi en capacité de gérer ses ressources de la manière la plus rationnelle possible, lutter contre toutes les formes de pollutions (eau, air, sols), préserver les paysages et les habitats écologiques, sensibiliser les acteurs locaux ... mais aussi de réduire les émissions de polluants ou promouvoir des technologies propres dans le domaine économique.

Globalement et quelle que soit l'échelle d'intervention, l'enjeu majeur reste de réduire la pression de l'homme sur les éco systèmes et de valoriser paysages et milieux naturels sensibles par une gestion concertée.



Indicateurs de situation

Nombre d'ha d'espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'urbanisation.

Surfaces d'espaces naturels sensibles, de ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), faisant l'objet d'une protection environnementale ou d'un suivi / réaménagement au titre du maintien de la biodiversité.

Consommation moyenne d'eau potable par an/habitant.

Production moyenne de déchets ménagers par an/habitant.

Indicateur qualité des cours d'eau



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

Organisation du territoire et gestion des espaces

La commune s'organise autour de 3 types d'espaces :

- une zone urbanisée maîtrisée (14% du territoire communal), du fait des risques naturels (limites intangibles), de la géographie du territoire et des choix en matière d'urbanisme. La spécificité de cette zone est liée à son histoire avec un double centre ville (Tullins & Fures), qui rend l'organisation de la ville plus complexe.
- une zone de plaine à dominante agricole : le potentiel agronomique important, l'absence de pente et une proximité de la nappe garantissent la richesse de ce territoire pour son usage agricole ; les productions sont très variées (maïs, soja, noix, maraîchages, vergers, élevage, ...). La gestion des espaces naturels de la zone est assurée en partie par convention avec les agriculteurs. L'attractivité de cette zone pour les citoyens des agglomérations (piste cyclables, sentiers d'interprétation de l'étang de Mai, ...) suppose des actions de gestion pour limiter les conflits d'usages ; l'important réseau hydrographique constitue aussi un enjeu pour cet espace, à préserver.
- des coteaux à dominante forestière, entrée du Massif des Chambarans ; cette porte d'entrée dans le massif est potentiellement riche au niveau forestier (pente faible, accessibilité facilitée). C'est une zone d'accueil et une entité paysagère importante pour le cadre de vie communal. Elle est peu urbanisée.

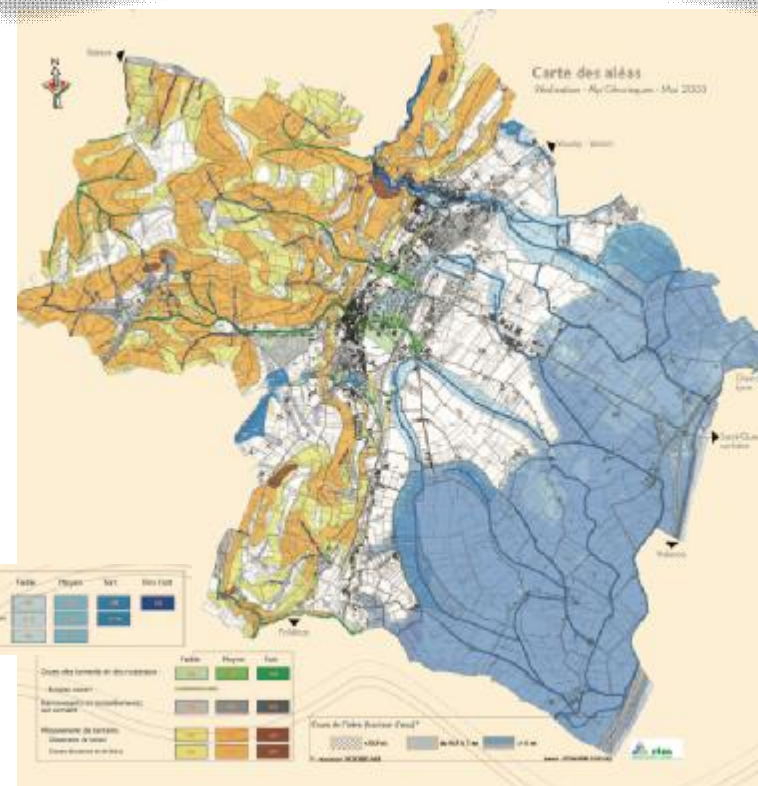
Chiffres clés

2 879 hectares

de 180 mètres en bordure de l'Isère à 784 mètres sur les coteaux des Chambarans.

5 ZNIEFF dont un arrêté de protection de biotope

14 % surface urbanisée - 261,9 habitants/km2



Elaboration agenda 21, TULLINS
Etape 1 - Etat des lieux - pré diagnostic



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

Des patrimoines trop méconnus au sein de l'agglomération

Le patrimoine naturel se caractérise d'abord par la richesse de ses zones humides, (inventoriées comme ZNIEFF), réservoir de biodiversité. Les prairies humides proches de l'Isère, inondées une grande partie de l'année, permettent de recharger les nappes phréatiques en période sèche. Les forêts alluviales constituent des refuges pour la faune de la plaine. Elles constituent une richesse écologique importante du territoire et contribue au maintien de l'équilibre biologique régional.

- L'étang de Mai - Boucles des Moiles fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La ressource en eau et de sa gestion : 5 ruisseaux constituent le réseau communal : la Fure, le Rival, le Salamot, la Pairaude, le Medalon. L'alimentation en eau potable est assurée depuis le captage de St Joseph de Rivière.

Vulnérabilité du territoire par rapport aux risques naturels : un grand nombre de secteurs sont exposés à des risques : glissement de terrain sur les versants (aléa faible à fort), zones inondables et zones de débordements torrentiels sur la partie en plaine; il convient donc d'assurer un entretien régulier des cours d'eau.

Patrimoine bâti : une richesse majeure pour l'agglomération, Bourgade moyenâgeuse importante, la ville de Tullins et le hameau de Fures se sont historiquement développés grâce au développement de la batellerie sur l'Isère et l'utilisation des eaux de la Fure pour le trempage des métaux. Tullins se développe ensuite avec l'accueil de familles nobles et bourgeoises qui édifient de belles demeures (monuments classés à l'inventaire des Monuments Historiques). Au XIX^{ème} siècle, l'industrialisation se développe dans le hameau de Fures (force motrice de l'eau) et la ville connaît un essor industriel important.

- Des éléments de la vieille ville de Tullins et de ses abords sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques. Le Parc du clos des chartreux et son arboretum constituent des sites importants du patrimoine communal.



L'étang de Mai -
source : AVENIR



Le clos des Chartreux

Cette ancienne propriété des Chartreux abrite l'hôtel de ville. Son parc abrite une collection d'arbres rares d'une trentaine d'espèce différentes. Lieu de ballade, autour d'un plan d'eau, on y découvre un sentier découverte agrémenté de plaques explicative racontant l'histoire de chaque arbre.

source : site Internet TULLINS



LES POLITIQUES PUBLIQUES ACTUELLES & LES PROJETS

Une large part de la compétence est portée par l'agglomération, au travers des pôles « environnement et agenda 21 » (8,71 M€ hors énergie) et « aménagement » (1,7M€ - hors déplacements). Les questions liées à l'eau, aux déchets et aux pollutions sont ainsi mises en oeuvre au niveau intercommunal.

La commune conduit pour sa part différentes politiques et actions :

le PLU approuvé en 2005 définit à travers le PADD les objectifs de la ville en matière d'organisation des espaces : contenir et maîtriser le développement urbain, préserver les milieux humides de la plaine de l'Isère, maintenir les espaces nécessaires à l'activité agricole. La ville précise aussi sa volonté de ne plus développer l'urbanisation dans les hameaux.

En matière d'urbanisme et de cadre de vie, la commune conduit des actions reconnues par les habitants, visant à l'embellissement de la ville (aménagement urbain, fleurissements, ...). Elle incite à la prise en compte des enjeux écologiques dans les nouvelles constructions : choix de haies d'essences locales - avec la CAPV - , incitation à l'usage de citernes d'eau, ...

Des partenariats existent avec AVENIR pour la gestion des zones humides.

Un circuit historique au coeur du vieux bourg a été mis en place par la ville, en collaboration avec l'association des amis du Vieux Tullins, pour raconter 2000 ans de l'histoire de Tullins. Les Journées du patrimoine sont aussi l'occasion de valoriser le patrimoine culturel de la ville.

Des Initiatives sont prises par les acteurs locaux en faveur de l'environnement :

- des projets scolaires existent soutenus, via les appels à projet du Pays Voironnais.
- Le festival «sur la route de Tullins» développe depuis plusieurs années des actions pour valoriser la dimension éco-responsable de cette importante animation culturelle locale qui attire environ 2000 visiteurs : tri, recyclage, consommation d'énergie, transports.
- des acteurs associatifs s'engagent , par exemple S. Eau. S. Environnement est à l'initiative du marché bio qui a lieu une fois par semaine depuis 6 ans.



Des clous en bronze ornés de clefs, symboles de la ville de Tullins, parsèment les rues et vous guident pour découvrir le vieux bourg, ses maisons médiévales, ses vestiges de la Renaissance...

Source : site Internet CAPV



Le marché bio hebdomadaire à Tullins



QUESTIONNEMENTS MAJEURS DÉGAGÉS AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

i A propos de l'organisation de l'espace

Compte tenu de l'ampleur du projet, de son emplacement, et de sa qualité attendue, le nouveau quartier durable est un enjeu majeur de l'organisation à venir de la ville. Comment permettre et favoriser l'appropriation par les habitants, comment leur donner envie d'en être partie prenante ? Comment les mobiliser sur ce projet ?

Comment réussir ce lien entre les deux centre-ville ?

i A propos de la valorisation des patrimoines

Comment gérer les usages multiples des espaces, au regard notamment des pressions sur les milieux ?
Comment renforcer la connaissance et la préservation des richesses patrimoniales (naturels et bâtis) de la commune ?

Comment valoriser les richesses patrimoniales de ce territoire, trop méconnues à l'échelle de l'agglomération ?

i A propos des initiatives citoyennes

Comment soutenir et inciter les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement ?

Comment mobiliser sur des pratiques éco-responsables ?



Chapitre 3 - Épanouissement des habitants & cohésion sociale

Grandes tendances démographiques
Niveau de vie, emploi, chômage, précarité
Offre en logement
Offre culturelle, sportive et de loisirs



PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE & SITUATION DANS L'AGGLOMÉRATION

Les êtres humains sont au centre des préoccupations de développement durable ; ils ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature » (article 1 de la déclaration de Rio, 1992).

Le développement ne pourrait en effet être durable s'il laissait une partie de la population à l'écart des biens et services essentiels.

Garantir l'épanouissement de tous, c'est permettre à chacun de développer ses potentialités et avoir accès aux droits fondamentaux tels que logement, santé, emploi, éducation, ... et aussi culture, citoyenneté. La cohésion sociale, c'est le lien entre les habitants, qui s'exprime par les solidarités, tant sociales que territoriales, en permettant un partage équilibré des ressources et des richesses.

La crise économique et sociale en cours renforce plus que jamais cette problématique, en accentuant les inégalités sociales et économiques.

Assurer une cohésion sociale est un enjeu majeur pour renforcer les liens et les solidarités entre les êtres humains, entre les sociétés, entre les générations et entre les espaces.

A l'échelle du territoire du Pays Voironnais, cette solidarité s'exprime à travers la cohésion territoriale mise en place au sein de l'agglomération. Elle s'exprime aussi au niveau communal dans les politiques déployées en direction des différentes catégories de population .

Illustrations

L'IDH = indice de développement humain

Calculé par le PNUD, il s'appuie sur 3 indices : le PIB / habitant, l'espérance de vie et le niveau d'instruction

L'IPV = indice de progrès véritable (stable depuis 25 ans) Calculé à partir de la mesure de la consommation des ménages auquel sont ajoutées diverses contributions (ex. le travail domestique) et retranchées des coûts sociaux et environnementaux que supporte la société

Source : Alternatives économiques, suppl. Janv 09

Indicateurs de situation

- ü Valeur médiane des revenus fiscaux des ménages
- ü Taux de chômage chez les 18-24 ans et les plus de 55 ans
- ü Temps moyen d'accès à la gare
- ü Nombre de projets de coopération décentralisée réalisés
- ü Nombre d'associations culturelles ou sportives sur la commune
- ü Part du logement social dans le parc immobilier



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

Une croissance ralentie de la population

7 760 habitants en 2010, et une croissance annuelle forte depuis plus de 30 ans.

La croissance démographique est soutenue mais elle ralentit depuis 1999. On constate principalement un ralentissement du solde migratoire alors que le solde naturel progresse ces dernières années (il passe de 0,1% par an à 0,4% par an depuis 1999). Traduit-il une tendance à la stabilisation des populations ? On constate ainsi que plus de 75% des personnes vivant sur la commune étaient déjà là il y a 5 ans.

Une population au profil d'âge assez proche de la moyenne du Pays Voironnais (indice de jeunesse de 1,4 contre 1,2 sur le Pays Voironnais en 2006), avec ici aussi une tendance au vieillissement de la population.

Une évolution du profil des ménages

Une part croissante des familles mono-parentales (9,1% des ménages en 2006 contre 8,5% en 1999) supérieure à la moyenne de la CAPV (7,9%) ;

Une taille des ménages qui diminue régulièrement depuis 1968 (2,4 personnes par foyer en 2006 contre 3 en 1968), identique à ce que l'on constate au niveau de la CAPV.

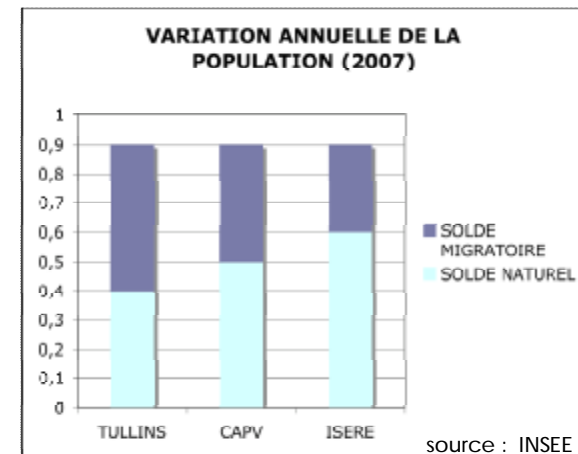
Chiffres clés

7760 habitants au 1er janvier 2010

2 959 ménages

3581 actifs

1391 allocataires CAF en 2009



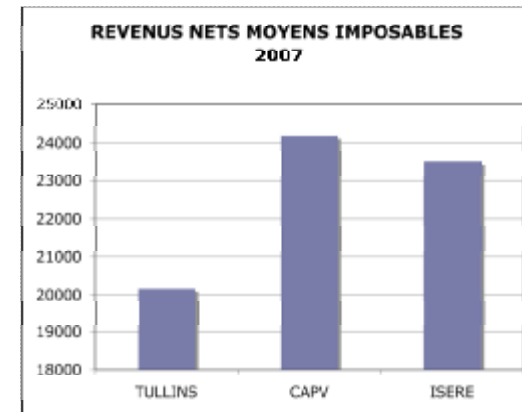
L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et nombre de personnes de plus de 60 ans.



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

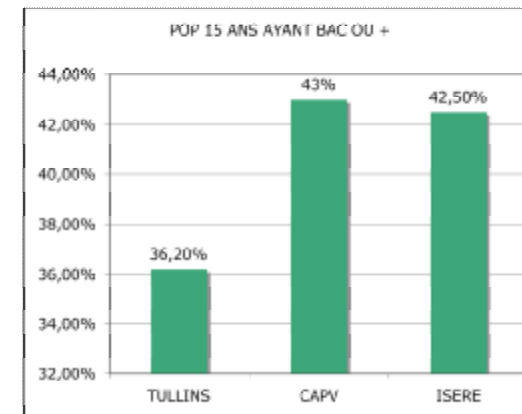
Une population plus fragile face à la crise

- les CSP dominantes sont les ouvriers et les employés (59,4% de la pop. active en 2006 contre 49,9 sur la CAPV).
- La part des plus diplômés (Bac+2 et +) est de 21,1% (27% pour l'agglomération).
- 54,2% des foyers sont imposables en 2007 (60% sur le PV) et l'impôt moyen par foyer imposable est de 1 371 € (2 128 € sur l'agglomération).
- Le revenu net imposable (20 159 €) est plus bas que celui de la moyenne de l'agglomération (24 180 €).
- Au 31 décembre 2009, on comptait 408 chômeurs dont 20,6% de jeunes (19,9% sur l'agglomération).



Une offre en logement en croissance mais insuffisante

- 91,6% de résidences principales sur la commune, sur un total de 3229 logements en 2006 ;
- Le rythme de construction est soutenu et régulier, au rythme de 40 logements par an sur la période 1999/2003 et 43,7 logements/an sur la période 2006/2009.
- En 2006, 42,2% des logements sont des appartements.
- 1 logement sur 3 comporte plus de 5 pièces.
- En 2006, la commune compte 607 logements sociaux, soit 20,5% de logements en augmentation par rapport à 1999.
- On relève un déficit de petits logements (studio, T2 et T3) permettant d'accueillir des jeunes et des personnes seules ou séparées avec des enfants.
- L'augmentation du coût du foncier rend de plus en plus difficile l'accèsion à la propriété - le nombre de propriétaires augmente toutefois entre les 2 recensements (le taux de propriétaires passe de 55% à 58%).



Espérance de vie à la naissance en Isère en 2007

hommes : 78,7 ans (77,5 en France)
femmes : 85,3 ans (84,3)

source : INSEE



Elaboration agenda 21, TULLINS
Etape 1 - Etat des lieux - pré diagnostic





SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

- Un sentiment de paupérisation qui s'installe
 - Plus de la moitié de la population est allocataire CAF (sup de 14% à la moyenne de l'Isère). La moitié des ménages allocataires sont des couples avec enfants.
 - 3% de la population tullinoise touche les minima sociaux (4,6% sur Voiron - 4,1% sur Moirans).
 - on observe une forte augmentation entre 2007 et 2008 du nombre d'allocataires du RMI (+7.5%), bénéficiant plus aux hommes isolés et aux foyers monoparentaux qui sont essentiellement composés de mères célibataires. Le RSA démarre lentement, sans doute par manque d'information des bénéficiaires.
 - Ce sentiment s'appuie aussi sur l'existence de différentes problématiques : santé et addiction, éducation, difficulté d'accès aux logements, incivilité et acte de petite délinquance,....

- Malgré tout, le sentiment d'une qualité de vie agréable dans une ville à taille humaine
 - Tullins rayonne sur un bassin de vie qui déborde le Pays Voironnais (sud Grésivaudan) ;
 - De très nombreuses associations sportives, socioculturelles et autres (voir site Internet de la ville) assurent une vie locale dynamique. Le bon niveau d'équipements rend ce dynamisme possible mais on relève ces dernières années des tensions sur certains équipements (accès devenu plus difficile compte tenu de l'augmentation régulière de la population).
 - La vie commerciale est importante, l'union commerciale s'investit dans les animations en partenariat avec les associations locales (MJC par exemple), rendant ainsi le centre bourg actif.
 - La vie culturelle est assez développée grâce à la MJC (offre de spectacles variées sur l'année) et à des associations locales qui s'investissent (festival, ...).
 - Le cadre de vie agréable facilite l'accès aux loisirs liés à la nature et à l'environnement.



LES POLITIQUES PUBLIQUES ACTUELLES & LES PROJETS

La compétence est portée par l'agglomération qui, au travers du pôle équilibre social et politique de la ville, développe des actions dans 4 grands domaines : ADPAH, Emploi formation, logement et Politique de la ville (2,6M€ en 2008).

Localement, la commune a développé de nombreuses actions :

De nouveaux projets de logement sociaux sont en cours.

- Un projet de quartier durable, sur 11 hectares dans le secteur Salamot, à proximité de la gare avec une forte volonté de centrer son aménagement sur la notion de mixité sociale.
- Il existe également un projet « résidence Canal » à Fures, qui concerne la réhabilitation d'un immeuble (11 logements).

Afin de lutter contre les risques de ghettoïsation et pour assurer un meilleur équilibre financier de la commune, celle-ci a inscrit dans son PLU un objectif de mixité sociale dans tous les nouveaux projets d'urbanisme.

Des actions en direction des différents publics, dont les publics les plus en difficultés :

- mise en place d'une politique d'accès aux services liés au quotient familial, gratuité pour les jeunes, aides aux plus démunis.
- Petite enfance, enfance, jeunesse : au delà des équipements existants (écoles et 1 collège - une structure spécialisé (IME)), la commune a créé en 2008 un service vie scolaire pour les questions liés à l'école (inscription, restauration, garde périscolaire et accompagnement scolaire).
- Il existe un lieu d'accueil parents - enfants (le petit pont) en fréquentation croissante.
- Un travail est conduit en partenariat étroit avec la MJC pour développer une politique globale d'animation enfance/jeunesse ; les orientations font parfois défaut.
- Des actions de soutiens et d'accompagnement aux associations locales.

La commune n'a pas engagé d'actions spécifiques en terme de jumelage, coopération décentralisée.

Le CCAS propose différentes aides : bon alimentaire, secours financier, aide à l'habitation, aide aux frais de vacances, piscines aides au transport pour recherche d'emploi. Les aides les + demandées concernent l'alimentation et le logement. Sans augmentation du budget, le travail du CCAS se centre sur la mobilisation des aides légales et l'accompagnement des bénéficiaires dans la rédaction des dossiers d'aides.

La commune travaille aujourd'hui avec la CAPV sur la question des logements d'urgence (obligation loi DALO 2007)





QUESTIONNEMENTS MAJEURS DÉGAGÉS AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

i A propos de l'équilibre de la ville

Comment maintenir l'équilibre d'une ville à taille humaine où services et équipements confortent le dynamisme et la qualité de vie locaux ?

Comment éviter le risque de cité dortoir ?

Comment conforter le rôle de Tullins rayonnant sur un bassin de vie plus large sans faire peser sur la ville les charges liées à cette centralité ?

Quel développement des liaisons vers le territoire de l'agglomération voironnais et vers Voiron, aujourd'hui globalement peu facilités ?

i A propos de l'accompagnement des personnes les plus fragiles face à la crise

Comment éviter les risques de communautarismes qui tendent à s'exacerber ? Comment accompagner les plus démunis ? Dans quel domaine ?

Comment développer les liens sociaux, intergénérationnels, interculturels ?

i Quelle solidarité de l'agglomération du pays voironnais par rapport aux spécificités tullinoises ? Que veut dire la notion de cohésion territoriale, à la charnière entre 2 territoires ?

Chapitre 4 - Développement selon des modes de production et de consommation responsables

Tissu socio économique local

Dynamiques de développement

Secteur de l'économie sociale & solidaire

Valorisation des ressources locales

Démarche d'éco responsabilité au sein des entreprises et des collectivités



PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE & SITUATION DANS L'AGGLOMÉRATION

Le fondement de cette finalité repose sur les principales conclusions du Sommet de Johannesburg (bilan Rio + 10 ans) : atteindre un mode de développement durable nécessite de modifier fondamentalement nos modes de production et de consommation.

En effet, la production et la consommation massive de biens matériels et de services, la recherche de la rentabilité à court terme, les objectifs de production à moindres coûts, sont à l'origine de nombreux dommages, tant du point de vue environnemental (pollution des milieux, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles non renouvelables, ...) que du point de vue social (augmentation des inégalités entre les personnes et entre les territoires).

Une dynamique de développement est cependant indispensable pour assurer la production de richesse nécessaire à l'épanouissement de tous. Il faut alors trouver des modes de production et de consommations innovants, capables de prendre en compte l'ensemble des aspects du développement durable.

Il s'agira par exemple de relocaliser l'économie sur le territoire, pour un développement plus en phase avec les ressources disponibles. Ou encore il peut s'agir de replacer l'homme au sein de l'économie afin d'assurer une plus juste répartition des richesses et un épanouissement de chacun ; c'est l'un des objectifs de l'économie sociale et solidaire.

Les entreprises ont bien sûr leur rôle à jouer en adaptant leur fonctionnement à une finalité de développement durable, à travers l'écoresponsabilité. Le rôle des collectivités reste également primordial, à travers les choix qu'elles font pour leur propre gestion et consommation, et de par leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qu'elles ont le devoir d'orienter vers un développement plus soutenable.

Indicateurs de situation

nombre et % d'agriculteurs labellisés (Terre d'ici, Bois d'ici, Bio) – surfaces agricoles concernées

nombre ou % d'emplois créés dans les filières de production durables (tourisme, agriculture, éco-construction, filières courte, ...)

nombre ou % d'emplois dans l'économie sociale et solidaire

nombre de jours de formation du personnel municipal sur le DD

Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'éco responsabilité



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

L'économie locale - une vitalité moindre que dans l'agglomération

La commune compte 448 établissements actifs sur son territoire en 2007

- La sphère productive (industrie, énergie, services aux entreprises, commerces de gros) représente 123 établissements (29,1% des emplois salariés contre 43,1% des emplois en PV).
- La sphère présentielle représente 325 établissements (70,9% des emplois contre 56,9% en PV).

La commune compte 2 444 emplois, dont 86,5% de salariés en 2006, principalement dans le tertiaire (61%).

Il existe une association d'insertion, PASSIFLORE, dont le but est la réinsertion durable de chômeurs de longue durée, de jeunes et d'adultes sans qualification en très grande difficulté, dépendants des mesures du traitement social du chômage, Elle emploie 20 salariés (variables).

36 exploitations agricoles existent sur la commune pour une SAU de 30 hectares en moyenne en 2000, en baisse par rapport à 1988 (42 exploitations). L'agriculture locale représente une part importante de l'agriculture du Pays Voironnais, avec une production diversifiée mais en baisse. Un remembrement en 1991, une OGAF en 1995 et des Programmes locaux de Gestion de l'Espace ont permis de conforter cette activité. L'AOC noix de Grenoble constitue aujourd'hui une orientation majeure du territoire, de nombreuses exploitations travaillent en nuciculture et ces orientations ont transformé le paysage local. On constate aussi aujourd'hui un développement du maraîchage.

Dynamique des créations d'entreprises : en 2008, 41 entreprises se sont créées sur la commune soit un taux de 12,1% (19% sur l'agglomération).

Les secteurs de création sont la construction (22%), le commerce (14,5%) puis les services. 18 entreprises individuelles se sont créées en 2008. Ce saut s'explique par la création du nouveau statut d'auto-entrepreneur.

	Total	TULLINS		CAPV	
		%	%	%	%
Ensemble	448	100,0		100,0	
Industrie	57	12,7		9,9	
Construction	53	11,8		12,8	
Commerce	85	19,0		19,2	
Services	253	56,5		58,1	

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31/12/07 - Source INSEE

	Total	TULLINS		CAPV	
		%	%	%	%
Ensemble	2 060	100,0		100,0	
Industrie	477	23,2		28,2	
Construction	347	16,8		8,2	
Commerce	306	14,9		14,5	
Services	930	45,1		49,1	

Postes salariés par secteur d'activité au 31/12/07 - Source INSEE

Comme ailleurs, les services dominent mais les spécificités de Tullins par rapport à l'agglomération sont le % plus élevé d'entreprises dans l'Industrie et une surreprésentation des emplois dans la construction.



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES

La population active

- La population active est de 3 581 actifs soit un taux d'activité de 74,5% en 2006 (73,4 pour le PV) .
- Le taux d'emploi des femmes (62,8%) est assez proche de celui des hommes (72,7%), même si le chômage touche ici aussi davantage les femmes (59,7% en 2006).
- Les salariés représentent 90,3% de la part des actifs de la commune en 2006 (88,9% sur le PV) ; la part des temps partiels augmente.
- 32,5% des Tullinois actifs travaillent dans leur commune, en diminution par rapport à 1999 mais ce taux est supérieur à la moyenne de l'agglomération (25%).
- C'est une population globalement moins diplômée que la moyenne voironnaise.



Données au 1er janvier 2010



LES POLITIQUES PUBLIQUES ACTUELLES & LES PROJETS

La compétence est portée par l'agglomération qui, au travers du pôle « développement économique » s'est organisée autour de grands domaines : économie, agriculture et tourisme (5,7M€ en 2008).

La commune a développé en interne différentes actions dans un objectif d'éco-responsabilité :

Au niveau environnemental : diminution du désherbage, audit de l'entretien des bâtiments afin d'optimiser l'utilisation des produits d'entretien, utilisation de papiers recyclés et utilisation privilégiée du numérique, clause DD dans les AO, soutien du festival «sur la route» dans la dimension éco-responsable, ...

Au niveau social, elle s'est positionnée pour développer la prise en compte du quotient familial dans les différentes prestations qu'elle conduit (restauration scolaire, bibliothèques, école musiques, ...), déplacements des services vers les usagers (médiathèque, formations, ...).

Elle réorganise les jardins familiaux (30 terrains) et souhaite pouvoir les mettre à disposition des familles avec contrat d'occupation.

Son rôle comme acteur de développement économique est plus difficilement mesurable, la compétence étant portée par l'agglomération. La suppression de la taxe professionnelle pose de manière accrue la question du rôle de la commune quant au développement économique. Cependant,

L'urbanisme et le rapport à la mobilité sont des fonctions importantes sur lesquelles la commune peut agir pour faciliter l'accès à l'emploi ;

Son rôle de vile centre est aussi un élément moteur pour le développement local, la commune intervenant pour dynamiser et soutenir l'activité et la vie locale ;

L'appui au pôle emploi, qui permet d'accompagner au plus près les demandeurs d'emploi et la population active en général (dans le cadre de la GPEC territoriale notamment) ;

Le service mandataire du SIVOM du pays de Tullins s'est développé de manière importante entre 2002 et 2008, le nombre d'employeurs et de salariés augmentant chaque année. Les emplois développés sont du domaine du service à la personne, le personnel est essentiellement féminin et les emplois restent précaires.



QUESTIONNEMENTS MAJEURS DÉGAGÉS AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

i A propos de la gestion responsable de la collectivité

Comment renforcer la dynamique engagée, comment trouver les leviers qui permettront de modifier durablement les pratiques internes ?

Quels sont les leviers les plus forts pour agir ?

Comment engager des partenariats intégrant ces finalités de développement durable ?

i A propos des modes de consommation et de production responsables

Quel rôle de la commune et quelle place dans l'intercommunalité pour favoriser un développement à l'échelle du bassin de vie, en lien avec les ressources locales ?

Quelles ressources locales valoriser économiquement? la richesse des patrimoines locaux (naturels et bâtis) est elle une source de développement possible ?

Comment inciter les entreprises à prendre en compte les grands enjeux d'un développement plus durable ?

Comment favoriser la création d'entreprises et d'emplois en lien avec le développement durable ?

Comment accompagner les demandeurs d'emplois pour favoriser un retour à l'emploi adapté aux besoins du territoire ?

Comment favoriser les initiatives porteuses de richesses en terme de développement local durable ?





Chapitre 5 - Gouvernance territoriale

Organisation du territoire et modes de gouvernance
Participation citoyenne



Elaboration agenda 21, TULLINS
Etape 1 - Etat des lieux - pré diagnostic





PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE & SITUATION DANS L'AGGLOMÉRATION

Le renouvellement de la démocratie

Le développement durable appelle à des mutations à prendre en charge individuellement et collectivement. L'accélération des impacts des activités sur les écosystèmes, l'étendue et l'interactivité des données à prendre en compte, la multiplication des sources d'information, la recomposition des sphères d'influence et de décision, la complexité des arbitrages - individuels et collectifs - nécessitent de nouvelles compétences, et ce, au sein de toutes les composantes de la société et à tous les stades de la vie. Réussir ces mutations suppose une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de prendre la mesure des risques et des responsabilités, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux choix collectifs et aux politiques qui en sont issues.

C'est pourquoi les questions de gouvernance sont au centre des projets de développement durable.

Cette question renvoie aux nouveaux modes de relations entre institutions et citoyens, entre société civile et ses représentants élus, à la mise en place de nouveaux modes de régulation des politiques publiques. Elle vise tout autant à

- produire des décisions plus légitimes, mieux acceptés, produites d'une délibération entre acteurs et ayant intégré une plus grande diversité de points de vue
- politiser la société, fabriquer une citoyenneté active, permettant et favorisant une plus grande implication des citoyens dans les affaires publiques. Il s'agit là d'un apprentissage collectif des participants, citoyens mais aussi élus et techniciens, permettant un renouvellement des regards sur les sujets traités.

Au niveau communal, la participation est un enjeu important, par la proximité que l'échelle communale favorise.

Indicateurs de situation

- profils des élus dans le conseil municipal (âge, CSP, origine géographique, genre) ;
- instances de concertation permanentes existantes ;
- prise en compte des avis des instances de concertation (mention dans les productions et documents institutionnels) ;
- nombre d'initiatives collectives et de partenariats contractualisés mobilisant acteurs et habitants en matière de développement durable ;
- taux de participation aux élections locales et nationales.



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES / POLITIQUES CONDUITES

L'organisation municipale

L'équipe municipale s'organise autour du maire et de 8 adjoints dont le 5^{ème} adjoint à l'urbanisme, l'environnement et l'agriculture.
3 conseillers municipaux ont en charge l'agenda 21.

4 commissions extra municipales sont formées :

- enfance, jeunesse, vie scolaire, vie sportive, politique de la ville ;
 - Travaux, environnement, aménagement du territoire (urbanisme), développement durable, agriculture ;
 - Finances, économie, commerce et intercommunalité ;
 - Affaires culturelles, vie associative, patrimoine et tourisme ;
- Elles accueillent des élus et des non élus.

Il existe un conseil municipal des jeunes.

L'Agenda 21

Il est piloté par une conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21 et 2 conseillers municipaux

- Un comité de pilotage Agenda 21 a été mis en place pour travailler en transversalité. Il réunit différents adjoints, en fonction des dossiers.
- Au niveau administratif, l'agenda 21 est porté par le responsable du service Urbanisme, missions fonctionnelles (Guy BAUSSART).

Les compétences des communes

Elles sont régies par le [Code général des collectivités territoriales](#). les communes sont dotées d'une clause de compétence générale leur permettant d'agir dans tous les domaines.

Elles interviennent principalement pour l'action sociale, l'enseignement primaire, l'urbanisme, l'entretien de la voirie communale, l'hygiène et la salubrité publique. Elles assurent aussi la protection de l'ordre public et gère les fonctions d'état civil et les élections.

Des partenaires clé pour la commune

- Communauté d'agglomération du pays voironnais (CAPV)
- SIVOM du Pays de Tullins
- Syndicat intercommunal du Bassin de la Fures
- Le Syndicat Mixte SCoT RUG

Le SIVOM du Pays de Tullins

Il gère un certain nombre de services communs de proximité : RAM, telealarme et portage des repas pour les personnes âgées, antenne pôle emploi.



SITUATION DE LA COMMUNE ET TENDANCES / POLITIQUES CONDUITES

La communication

Gérée par le service communication, elle s'appuie notamment sur un journal communal qui paraît tous les 2 mois (à vérifier).

Le site Internet de la commune (<http://www.ville-tullins.fr>) permet un accès de qualité à une information régulière et précise sur les différents dossiers de la commune.

Portes ouvertes, réunions publiques et conférences sont les vecteurs de communication les plus utilisés par les élus pour communiquer en direction des habitants.

Taux de participation aux élections législatives 2007 (2ème tour) : 61,21 % (61,9% pour la CAPV).

source : Ministère intérieur

Participation ou concertation - de quoi parle t'on?

L'information : le citoyen est tenu au courant des intentions, des décisions des pouvoirs publics, des travaux, ... Il n'y a pas d'apport du citoyen dans la prise de décision. L'information permet une plus grande transparence. La réunion publique sur un projet en constitue un exemple.

La consultation : le citoyen est informé d'un projet de la collectivité, il exprime son avis, la collectivité explique ses choix, l'objectif étant de permettre au citoyen de mieux comprendre la décision de la collectivité et à celle-ci de recueillir les avis et attentes des bénéficiaires. Ce niveau de participation permet une meilleure compréhension de la part des citoyens et donc une plus grande facilité d'adoption du projet. L'enquête publique constitue un exemple de démarche de consultation.

La concertation : travailler de concert suppose dialogue et négociation entre les parties prenantes à propos d'un projet déterminé. Les promoteurs du projet gardent l'initiative et le pouvoir de décision mais reconnaissent aux citoyens une expertise d'usage. Les échanges peuvent conduire à transformer le projet initial. Pour exemple, les conseils de quartiers constituent des espaces de concertation dans les agglomérations et grandes villes.

La co-décision : il s'agit d'associer au projet les parties prenantes avec pour obligation de tenir compte des avis et expressions du public dans le projet. Le référendum local constitue le meilleur exemple du principe de co-décision, les résultats du référendum pouvant amener l'instance publique à abandonner un projet.

QUESTIONNEMENTS MAJEURS DÉGAGÉS AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

i A propos du pilotage de la démarche

Comment mettre en place une dynamique interne facilitant transversalité et globalité ? Comment associer les agents ?

Comment impliquer et associer les élus locaux à cette démarche, un portage politique fort constituant un vrai levier pour agir ?

i A propos de concertation et de communication

Comment l'agenda 21 peut il contribuer à renouveler et mobiliser de nouveaux bénévoles, comment redonner le goût de l'engagement ?

Comment donner envie, développer avec cette démarche le gout de la citoyenneté, le sens du «vivre ensemble» ?

Comment permettre une appropriation par les habitants des enjeux d'un Développement plus Durable ?

Glossaire

Développement durable

Selon la définition proposée en [1987](#) par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le [Rapport Brundtland](#), le développement durable est : « un développement qui répond aux [besoins](#) des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir».

Source : *Wikipedia*

Agenda 21

Processus par lequel des collectivités locales et des territoires travaillent en partenariat avec tous les acteurs de la communauté (citoyens, associations, groupes divers) pour élaborer un plan d'actions concrètes visant au développement durable de leur territoire

Gouvernance

Art ou manière de gouverner qui vise un développement économique, social, environnemental et institutionnel durable, en maintenant un sain équilibre entre les élus, l'administration, la société civile et le marché économique.



Liste des documents utilisés spécifiquement pour le pré-diagnostic communal

- Portrait de territoire INSEE, (www.statistiques-locales.insee.fr)
- Etude en cours sur l'analyse des besoins sociaux de la commune de Tullins - CCAS Tullins - 29 juin 2010;
- Fiche identité communale - DDT Isère - 08/07/2010
- Présentation du projet politique de la municipalité en vue des élections municipales des 9 & 16 mars 2008
- Gazette, journal d'informations de la commune
- Tullins Fures en direct, magazine de la vie municipale
- Site Internet de la commune
- Fiche CDDRA sur l'intégration urbaine des pôles d'échanges
- Délibérations du conseil municipal sur 'agenda 21 et sur le principe de l'opération Quartier durable Salamot
- Rapport de présentation du PLU - juin 2005
- Comptes rendus des réunions de travail sur le schéma de secteur - 2004
- Cahier des charges pour la réalisation de l'étude quartier durable Salamot/Révolaz - mars 2010
- Plaquette présentation PLU -
- Étude AVENIR sur la gestion de l'APPB Etang de Mai - 2010